

Les Notes Bleues de Bercy



DU 16 AU 30 NOVEMBRE 2007

PRIX DE VENTE : 5,50€

Pays d'Europe de l'Ouest :
quelles politiques d'attractivité
face à la concurrence des pays émergents ?

Rapport d'activité 2006/2007 de l'Agence
France Trésor



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sommaire

▲ Stratégies économiques internationales

Pays d'Europe de l'Ouest : quelles politiques d'attractivité face à la concurrence des pays émergents ?

Le marché de l'investissement international connaît actuellement une forte expansion en raison de l'internationalisation croissante des entreprises. De nouveaux pays (pays de l'Est, pays émergents) et de nouveaux domaines (centres de recherche-développement, quartiers généraux etc...), sont apparus sur ce marché, rendant la concurrence plus vive entre territoires pour attirer des projets d'investissements.

Pour renforcer son attractivité, la France doit augmenter le nombre de domaines où elle est en position dominante et aller vers une plus grande spécialisation, en s'orientant vers les segments d'activité les plus porteurs (environnement, énergie, santé, TIC, services...).

Fabrice Hatem, conseiller économique à l'Agence française des investissements internationaux (AFII), professeur associé à l'École de management de Normandie

page 3

© La rédaction des Notes Bleues de Bercy, novembre 2007

▲ Finances publiques

Rapport d'activité 2006/2007 de l'Agence France Trésor

La dette publique française est passée de 66,2 % du PIB fin 2005 à 63,7 % fin 2006. En 2006, la croissance du PIB a atteint 2,1 % et le déficit public s'est établi à 44,9 milliards d'euros, représentant 2,5 % du PIB.

Au niveau de la trésorerie, différentes mesures ont permis à l'AFT de réduire l'encours de la dette à court terme de 29,1 milliards d'euros en 2006 (soit de 95,3 milliards d'euros à 66,2 milliards d'euros). Parallèlement, le compte du Trésor affichait en fin d'année un solde positif de 13,8 milliards d'euros. Pour la première fois, l'encours de la dette négociable de l'État a pu être contracté de 760 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005, pour s'établir à 876,6 milliards d'euros.

Extraits du rapport d'activité 2006/2007 de l'Agence France Trésor

page 23

© La rédaction des Notes Bleues de Bercy, novembre 2007

Les Notes Bleues
de Bercy

Revue d'information
du ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi
et du ministère du Budget,
des Comptes publics
et de la Fonction publique

139, rue de Bercy, Télédocus 536

75572 Paris CEDEX 12

Rédaction : 01 53 18 72 86

Abonnements :

■ à la version numérique :

www.minefe.gouv.fr/services/abonnements/index.htm

www.budget.gouv.fr/services/abonnements/index.htm

■ à la version papier :

Téléphone : 01 53 18 88 15

Télécopie : 01 53 18 36 41

Tarifs :

France métropolitaine **95 €**

Autres destinations **125 €**

La reprise d'articles dans la presse

est libre de droits, sous réserve

de la mention de la source

Les Notes Bleues de Bercy, du numéro

de la revue et de sa date de parution.

Date du dépôt légal : à parution.

N° de commission paritaire : 1010 B 0747

ISSN 1168-9021

N° 338

du 16 au 30 novembre 2007

Pays d'Europe de l'Ouest : quelles politiques d'attractivité face à la concurrence des pays émergents ?

Documents consultables sur Internet

www.minefe.gouv.fr/services/documentation.htm
www.budget.gouv.fr/services/documentation.htm

Saisir le numéro de la revue (338) et cliquer sur le titre du présent article

Autre document

- ◆ Les grandes tendances des investissements internationaux en Europe – NBB n° 324 (1^{er} au 15 mars 2007)
www.minefi.gouv.fr/notes_bleues/nbb/nbb324/art_1_nb_europe_final_v1.pdf

Site utile

- ◆ Agence française pour les investissements internationaux (AFII)
www.invest-in-france.org/international/fr

NBB n°338 (16 au 30 novembre 2007)

Pays d'Europe de l'Ouest : quelles politiques d'attractivité face à la concurrence des pays émergents ?

Le marché de l'investissement international connaît actuellement une forte expansion en raison de l'internationalisation croissante des entreprises. Celle-ci, avec l'apparition de nouveaux pays (pays de l'Est, pays émergents) et de nouveaux domaines sur ce marché (centres de recherche-développement, quartiers généraux etc...), a rendu plus vive la concurrence entre territoires pour attirer des projets d'investissements.

Ainsi, la France a vu au cours des 10 dernières années les flux de projets manufacturiers de main-d'œuvre se détourner de son territoire au profit des PECO (pays d'Europe centrale et orientale) même si, parallèlement, elle a attiré davantage d'investissements dans les activités de services ou à forte intensité en innovation. Elle a conservé de ce fait des parts de marché convenables en Europe s'agissant du nombre de projets réalisés, avec 14 % du total européen sur la période 2002-2006, soit la deuxième place en Europe derrière la Grande-Bretagne. La situation est cependant bien moins favorable en termes d'emplois créés, avec moins de 8 % au niveau européen.

Pour renforcer son attractivité, la France doit améliorer son image concernant l'environnement des affaires, ne pas rester trop généraliste - en termes de degré de spécialisation - par rapport à la plupart des autres pays de l'Europe de l'Ouest, augmenter le nombre de domaines où elle est en position dominante sur le plan de l'attractivité. Pour cela, il convient d'orienter les politiques de prospection vers les segments d'activité les plus porteurs, notamment ceux impliquant des innovations technologiques, tant dans des domaines traditionnels que de pointe, ceux intégrant les nouvelles tendances de la demande finale (aliments-santé, services aux personnes âgées) et ceux liés, par exemple, aux énergies renouvelables. Le pays doit enfin miser sur ses atouts différenciants et lier son attractivité aux dynamiques locales de développement existantes (cf. les pôles de compétitivité).

© La rédaction des Notes Bleues de Bercy, novembre 2007

Pays d'Europe de l'Ouest : quelles politiques d'attractivité face à la concurrence des pays émergents ?

Fabrice Hatem, conseiller économique à l'Agence française des investissements internationaux (AFII), professeur associé à l'École de management de Normandie

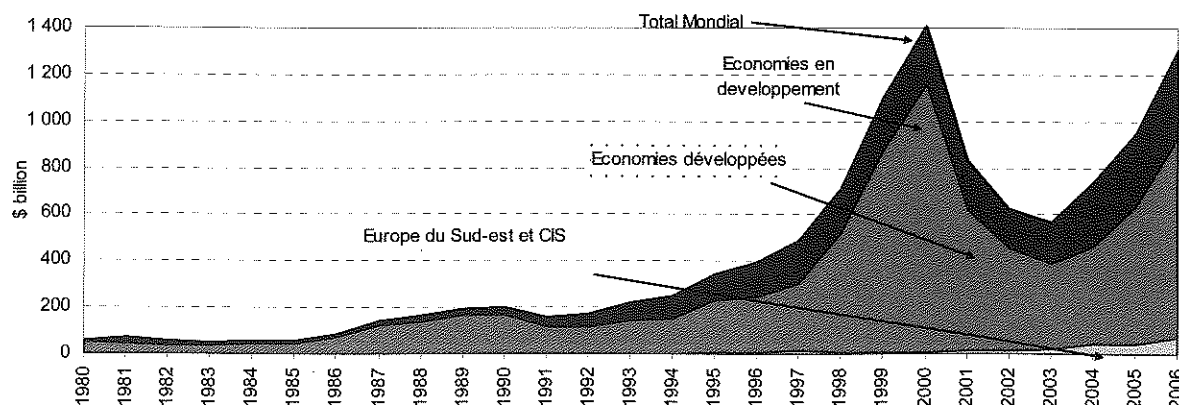
Le marché de l'investissement international est actuellement caractérisé par une croissance soutenue, mais aussi par la concurrence de plus en plus vive des pays émergents pour l'accueil des projets, notamment dans le domaine de la production manufacturière. Dans ce contexte, la France reste attractive, avec cependant un profil de spécialisation relativement moins marqué que celui de ses voisins européens. La mise en œuvre de politiques de prospection ciblées sur les segments d'activité leurs plus prometteurs pourrait dans ce contexte lui permettre de mieux exploiter ses atouts. Ces segments peuvent être sélectionnés en fonction de trois critères : le dynamisme du marché des projets, les atouts différenciants dont dispose notre pays, et l'impact structurant des activités concernées sur les dynamiques locales de développement.

I - Une France attractive et généraliste

1 - Croissance des IDE et mise en concurrence des territoires pour l'accueil des projets

L'internationalisation des entreprises constitue un phénomène majeur des trente dernières années, qui s'explique par trois déterminants principaux, qui sont, par ordre d'importance (CnuCED, 2007a) : la volonté d'être présent sur les principaux marchés de la planète, l'objectif d'accéder aux ressources rares (travail qualifié notamment), et la recherche de l'efficacité (à travers notamment la réduction des coûts de production). Ce mouvement s'est traduit par une croissance des flux et des stocks d'investissements internationaux et, symétriquement, par une présence accrue des entreprises étrangères dans les économies nationales, dont les dynamiques de développement sont de plus en plus sensibles aux décisions de localisation prises par les firmes multinationales.

Graphique 1
L'évolution des flux mondiaux d'investissement direct



Source : CnuCED, 2007b

Le phénomène s'est poursuivi et même accéléré au cours des années récentes : la reprise des flux d'investissements internationaux, observée depuis 2003 dans le monde et en Europe (graphique 1), semble suffisamment robuste pour se poursuivre au cours des deux ou trois années à venir (CnuCED, 2007a). L'innovation technologique, la croissance rapide de certains marchés (santé, environnement, pays émergents), la restructuration permanente des réseaux transnationaux d'entreprises (outsourcing, off-shoring, recherche des talents...) constituent quelques-uns des facteurs majeurs de cette nouvelle phase de progression qui se manifeste bien sûr par une poussée des fusions-acquisitions internationales, mais aussi des projets d'investissements physiques (dits « greenfields »).

Simultanément, la concurrence entre territoires pour l'attraction des projets se renforce, aussi bien en intensité (nouveaux pays concurrents) qu'en extension (nouveaux domaines comme les centres de R&D ou les quartiers généraux). Les pays développés, confrontés à la compétition des pays émergents pour la localisation des industries de main-d'œuvre, sont dans ce contexte poussés à se re-spécialiser dans des activités mieux adaptées aux caractéristiques de leur offre territoriale.

C'est vrai en particulier sur le marché européen de l'investissement, en forte croissance au cours des dernières années¹, mais où les pays d'Europe de l'Ouest sont désormais confrontés à une concurrence forte des pays de l'Est pour l'accueil des projets de production manufacturiers intensifs en main-d'œuvre (voir également tableaux 1 et 2).

Comme d'autres pays d'Europe de l'Ouest, la France a vu au cours des 10 dernières années les flux de projets manufacturiers de main-d'œuvre se détourner de son territoire au profit des PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale). Certes, la montée concomitante des investissements dans les activités de services ou à forte intensité en innovation lui a permis de conserver des « parts de marché » convenables en Europe en termes de nombre de projets. Mais l'offre territoriale française présente également des faiblesses (image médiocre de l'environnement des affaires, nombre réduit de domaines où notre pays se trouve en position dominante en terme d'attractivité). Celles-ci se traduisent par un certain nombre de caractéristiques inquiétantes sur nos performances : faible taille des projets et parts de marchés limitées en termes d'emplois créés, spécialisation sectorielle et fonctionnelle moins marquée que celle de nos voisins, etc.

2 - En s'adaptant aux tendances du marché, la France est parvenue à préserver son attractivité

Globalement, et c'est l'essentiel, il n'y a pas eu, loin de là, effondrement des flux d'investissements étrangers dans notre pays. Les flux financiers d'IDE² se sont globalement accrus pour atteindre en 2006 le sommet historique de 81 milliards de dollars (CnuCED, 2007b)³. Quant aux flux d'emplois créés par les projets d'origine étrangère, ils ont plus que doublé entre 1993 et 2006, passant de 15 000 à 40 000⁴ d'après les données de l'AFII (AFII, 2007).

On note également une évolution sensible dans la nature des activités concernées (graphique 2) : la part des secteurs manufacturiers à forte valeur ajoutée (médicaments, biotechnologies, composants électroniques et matériel aéronautique), ainsi que des services (logiciel, conseil et ingénierie notamment), a en effet fortement augmenté dans les créations d'emplois d'origine étrangère au

¹ Les principales caractéristiques structurelles de ce marché ont été décrites dans un précédent numéro des Notes Bleues (Hatem, 2007) : part dominante des investisseurs européens, rôle toujours central des projets de production manufacturière dans les secteurs traditionnels, progression des services, des fonctions tertiaires d'appui et des activités à haut contenu en technologies, etc.

² Investissements directs à l'étranger.

³ Cette statistique peut cependant être trompeuse dans la mesure où elle intègre une forte composante de fusions-acquisitions sans contenu direct en accroissements physiques de capacités productives.

⁴ Cette évolution reflétant bien sûr en partie, non une amélioration de l'attractivité française, mais une progression de la taille globale du « marché » des investissements internationaux.

détriment des autres activités manufacturières. Même si cette progression ne fait que refléter, pour une large part, des évolutions internationales sous-jacentes (montée globale des flux dans les activités à haute valeur ajoutée et de services, détournement des projets manufacturiers traditionnels vers de nouvelles destinations comme les PECO), elle montre que la France a raisonnablement tiré profit de ces tendances.

Tableau 1
Répartition des emplois créés par secteurs selon la région de destination 2002-2006 (%)

Secteur	Région Aut. pays est	Hongrie, Rép tch., Pologne	Total Est	Benel.	Europe du nord	Europe du sud	France	Iles Britan.	Pays Germ.	Total Ouest	Total
IAA, agriculture	18,4	25,6	44,0	4,4	2,0	16,7	9,5	12,4	11,0	56,0	100,0
Ameublement, équipt foy.	36,1	39,1	75,1	1,8	0,0	6,8	6,7	3,1	6,5	24,9	100,0
Biotechnologies	1,7	0,1	1,8	3,8	12,5	1,7	5,7	52,2	22,5	98,2	100,0
Chimie, plasturgie	15,6	29,4	45,0	4,7	3,4	18,7	8,3	7,3	12,6	55,0	100,0
Composants électron.	9,9	45,3	55,2	0,4	2,2	8,3	9,5	9,9	14,4	44,8	100,0
Automobile	29,8	47,4	77,1	1,5	1,5	7,1	3,2	4,3	5,2	22,9	100,0
Electron. grand publ.	14,0	78,8	92,8	1,1	1,0	1,6	0,9	1,4	1,2	7,2	100,0
Ener.g., serv. concédés	20,9	14,0	34,9	1,6	0,5	20,4	4,5	33,4	4,6	65,1	100,0
Eq. électri., électron., inform., médicaux	16,7	42,7	59,4	2,5	1,8	7,3	6,6	13,7	8,8	40,6	100,0
Mach., eq. mécan.	21,9	39,8	61,8	2,5	1,2	13,1	10,7	4,8	6,0	38,2	100,0
Autres mat. transport	21,3	15,2	36,5	0,0	0,9	24,0	12,9	9,1	16,6	63,5	100,0
Médec., cosmétiques	4,6	18,1	22,6	13,5	2,9	7,6	9,5	26,3	17,5	77,4	100,0
Métaux, trav. métaux	23,3	42,4	65,7	5,9	7,4	4,9	8,4	4,1	3,7	34,3	100,0
Textile, habillement	65,3	28,1	93,4	0,4	0,0	0,7	2,9	0,5	2,1	6,6	100,0
Autres ind. de base	26,8	33,2	60,0	1,9	0,6	9,0	7,3	12,6	8,5	40,0	100,0
Total manufact.	23,9	41,3	65,2	2,6	1,8	8,7	5,8	8,4	7,5	34,8	100,0
Services comm., fin.	5,4	13,3	18,7	5,1	1,9	11,1	15,3	37,1	10,9	81,3	100,0
Conseil, ing., aut. serv. aux entreprises	5,5	17,9	23,4	4,3	3,7	18,6	13,1	30,7	6,3	76,6	100,0
Logic., prest. inform..	8,0	32,4	40,4	4,3	2,0	7,6	10,0	27,7	8,0	59,6	100,0
Op. télécom, internet	11,9	27,9	39,8	2,8	3,7	15,5	11,6	7,1	19,5	60,2	100,0
Transp., stock., BTP	3,3	18,8	22,1	20,6	3,0	10,0	11,8	16,3	16,1	77,9	100,0
Total services	6,1	20,9	26,9	7,3	2,7	12,5	12,6	27,4	10,5	73,1	100,0
Total (emplois créés)	20,0	36,9	56,9	3,6	2,0	9,5	7,3	12,6	8,2	43,1	100,0
Total (projets annoncés, rappel)	12,0	15,9	27,9	7,6	5,6	13,3	14,1	17,0	14,5	72,1	100,0

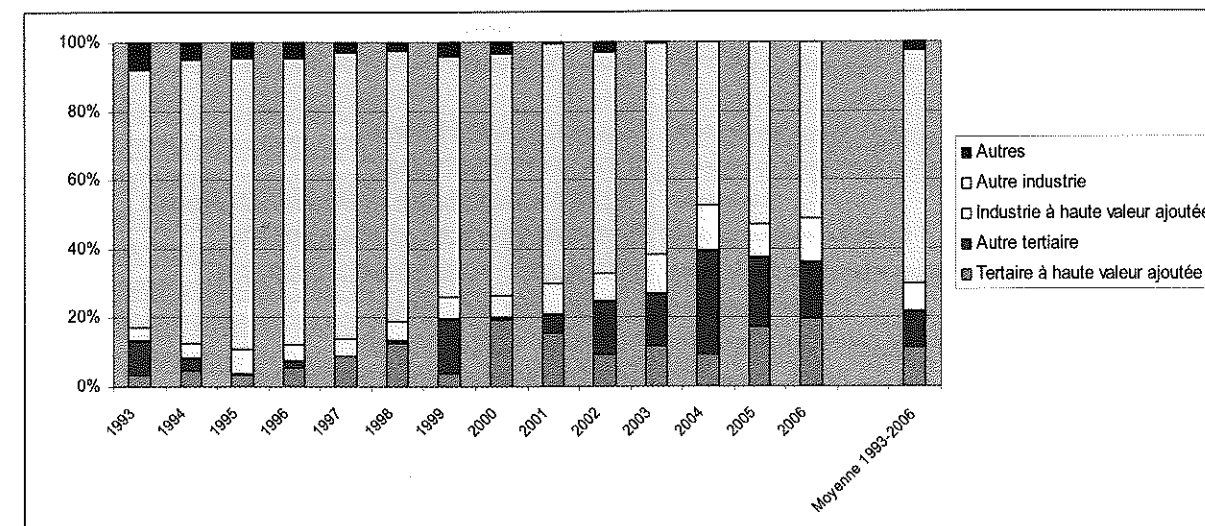
Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Tableau 2
Répartition des emplois créés en Europe par fonction selon la région d'accueil 2002-2006 (%)

	Prod.	Traitt déchets	Total Prod.	Bureau Com.	Centre de R&D	Centres D'appel	Distrib., logistique	Prest. de services	Service Adm., QG	Total tertiaire	Total
Autres pays est	25,9	21,9	25,9	7,7	7,9	12,7	5,0	6,2	6,2	7,5	20,0
Hong., R.tch., Pol.	44,0	14,8	44,0	5,6	29,0	19,0	20,3	21,4	25,4	21,7	36,9
Total EST	69,9	36,7	69,9	13,3	36,9	31,7	25,3	27,6	31,6	29,2	56,9
Benelux	1,9	1,3	1,9	5,3	4,3	2,1	18,5	3,4	5,1	7,2	3,6
Europe du nord	1,6	0,0	1,6	6,3	2,9	1,5	2,7	2,4	4,6	2,8	2,0
Europe du sud	8,7	0,0	8,7	8,4	10,7	18,4	12,6	6,9	7,7	11,2	9,5
France	5,0	37,4	5,1	25,6	8,5	10,8	11,7	16,4	6,2	11,9	7,3
Iles britanniques.	6,9	18,2	6,9	25,0	19,5	32,0	14,6	28,9	28,7	24,7	12,6
Pays germ., Suisse	5,9	6,4	5,9	16,2	17,2	3,4	14,5	14,4	16,1	12,9	8,2
Total OUEST	30,1	63,3	30,1	86,7	63,1	68,3	74,7	72,4	68,4	70,8	43,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII, observatoire des investissements internationaux, AFII

Graphique 2
Répartition des emplois étrangers créés en France par secteurs 1993-2006

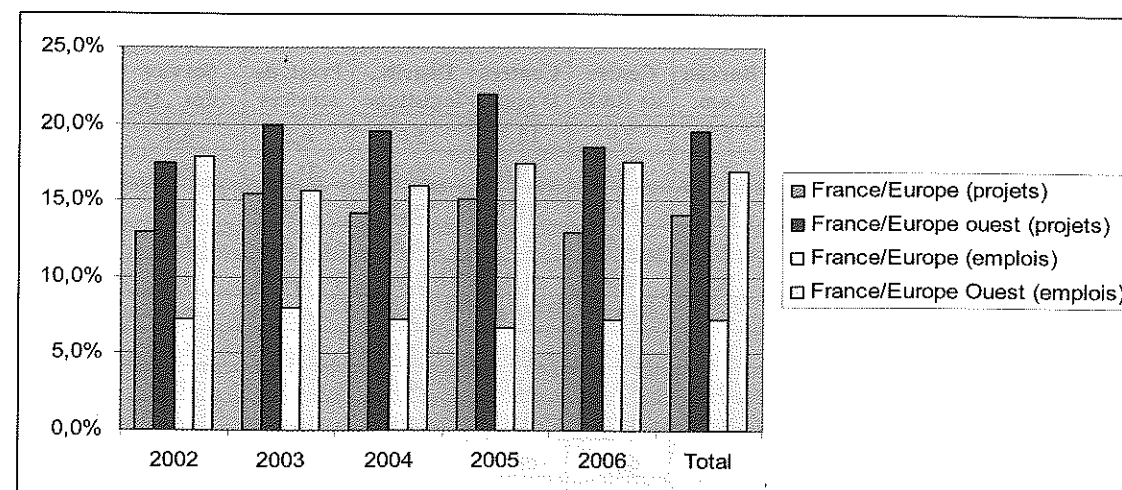


Tertiaire à haute valeur ajoutée : logiciels, conseil ingénierie. Industrie à haute valeur ajoutée : composants électroniques, matériels électriques et électronique, aéronautique, médicaments, biotechnologies.

Source : Bilan des investissements étrangers en France

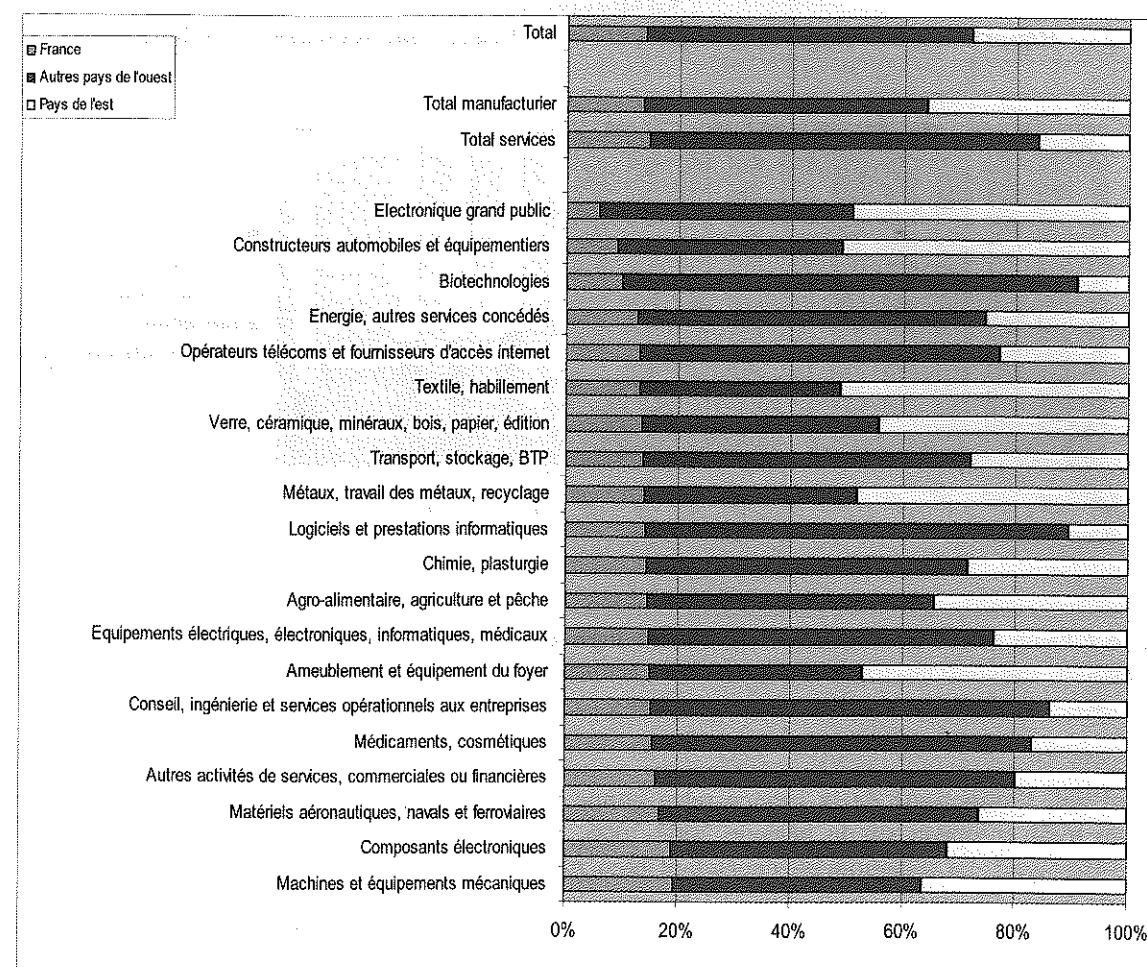
Aujourd'hui, l'attractivité de la France reste bonne en matière de nombre de projets réalisés, avec 14 % du total européen sur la période 2002-2006, soit une deuxième place en Europe derrière la Grande-Bretagne. La situation est cependant bien moins favorable en termes d'emplois créés, avec moins de 8 % du marché européen (17 % pour la seule Europe de l'Ouest, cf graphique 3). La concurrence des pays de l'Est sur les activités de main-d'œuvre (production manufacturière notamment) se fait ici pleinement – et négativement – sentir.

Graphique 3
Evolution des parts de marché françaises en Europe



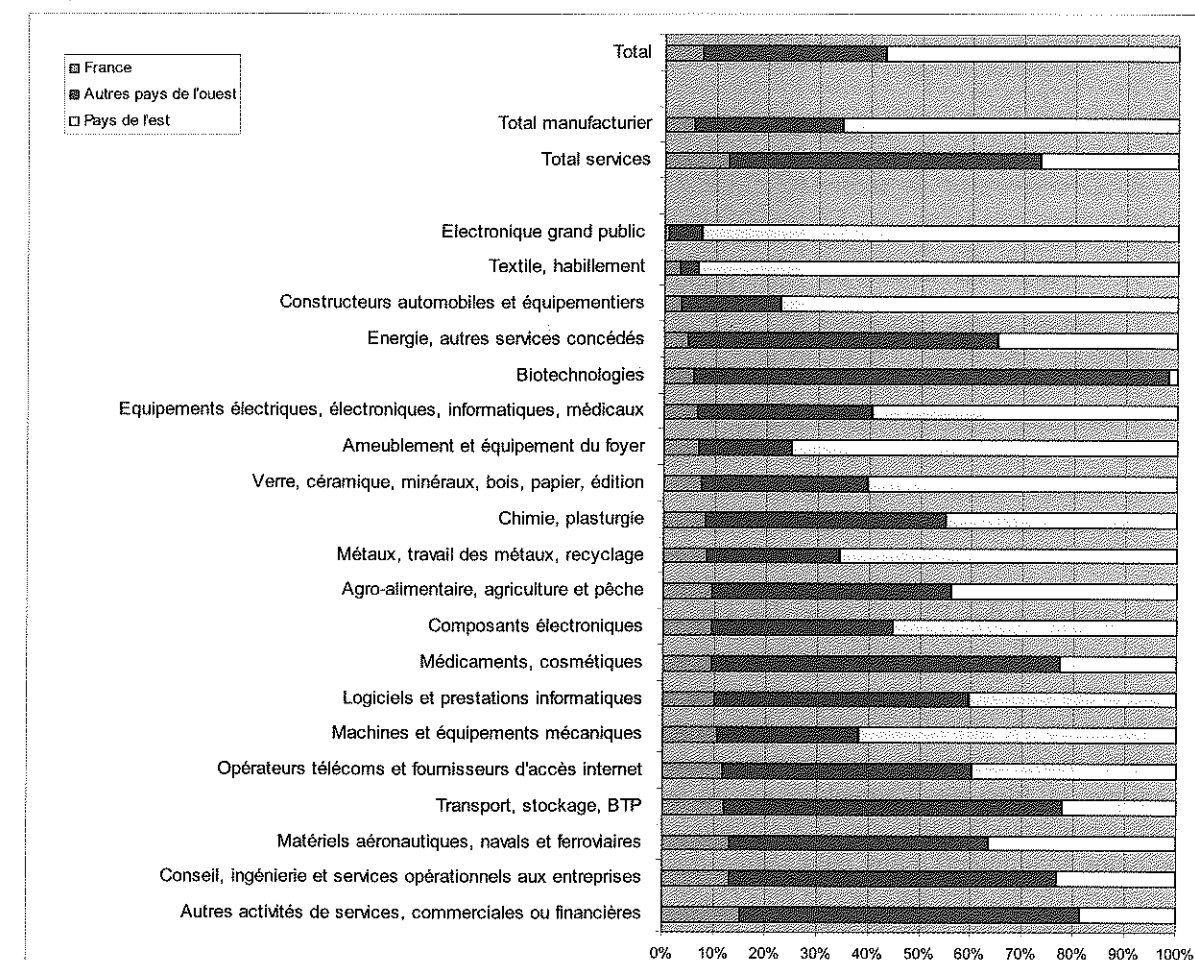
Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Graphique 4
Projets par secteur en Europe et en France (2002-2006, %)



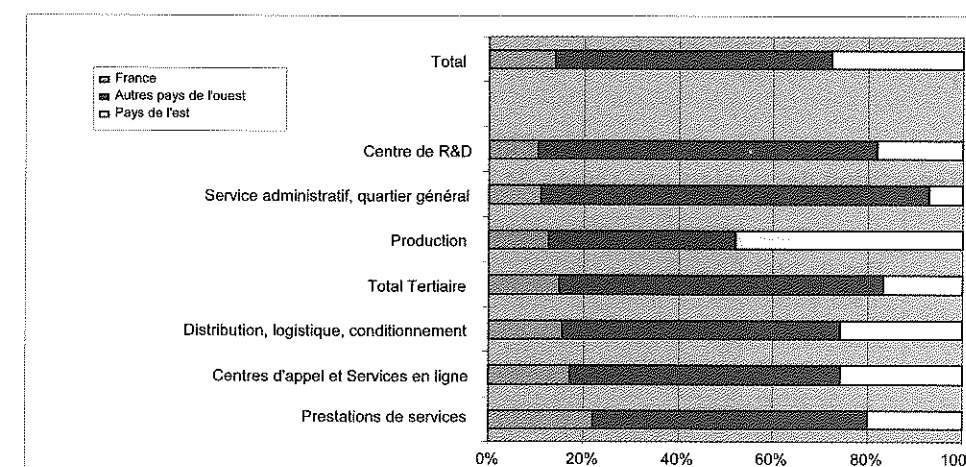
Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Graphique 4 bis
Emplois créés par secteur en Europe et en France (2002-2006, %)



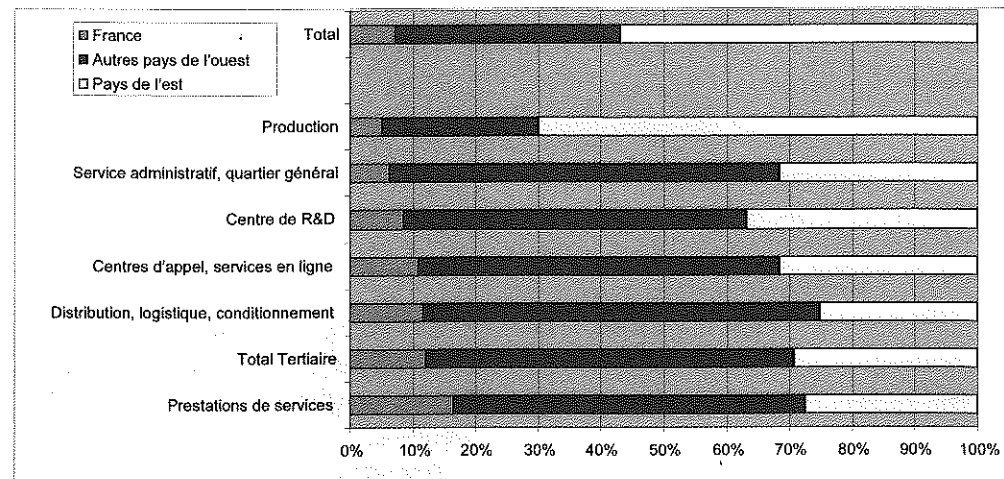
Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Graphique 5
Projets par fonctions en Europe et en France (2002-2006, %)



Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Graphique 5 bis (2002-2006, %)
Emplois créés par fonctions en Europe et en France



Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

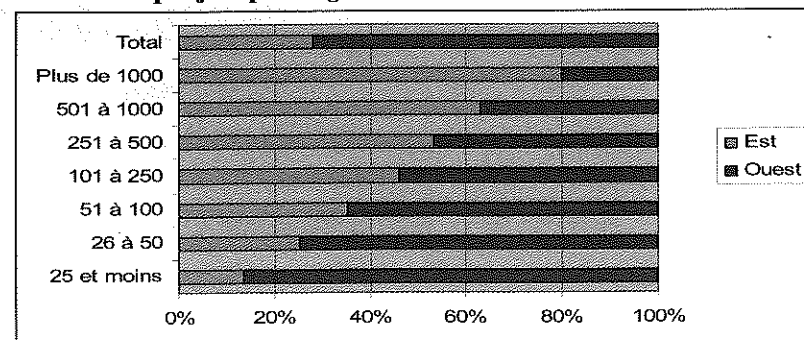
3 - Concurrence des PECO pour les activités de main-d'œuvre

La France est cependant affectée, comme le reste de l'Europe de l'Ouest, par la concurrence des PECO (encadré 1), qui réduit sa part de marché « accessible », notamment sur les grands projets de production manufacturière, dans des secteurs comme l'automobile, le matériel électrique et électronique, et, bien sûr, l'ameublement ou le textile-confection. Dans les activités moins affectées par cette concurrence (secteurs et fonctions tertiaire, IAA (Industries agro-alimentaires) et hautes technologies notamment), notre pays réalise des performances plus satisfaisantes. On notera cependant que nos parts de marché en Europe de l'Ouest sur certaines activités de soutien tertiaire, comme les quartiers généraux, les centres de services partagés, les centres d'appels et certains secteurs à haute technologie comme les biotechnologies restent relativement modestes du fait notamment de la forte concurrence britannique (graphiques 4 et 5, tableaux 1 et 2).

Cette concurrence des pays de l'Est se traduit par deux conséquences notables :

- d'une part, une assez faible taille moyenne en emplois des projets réalisés. Comme le reste de l'Europe de l'Ouest, notre pays n'attire en effet plus qu'un nombre très limité de grands projets industriels et se spécialise sur l'accueil de projets tertiaires, à haute technologie, ou destinés à la production de petites séries, pour lesquels les besoins unitaires en emplois sont relativement faibles (graphique 6) ;

Graphique 6
Répartition des projets par région de destination selon la taille des projets



Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Encadré 1 **La montée en puissance industrielle des pays de l'Est et de la Turquie**

La chute du rideau de fer, il y a plus de 15 ans maintenant, a enclenché un processus d'élargissement géographique de l'aire du marché intégré européen, désormais étendu, à l'est, à 10 nouveaux pays, tandis qu'au sud un phénomène similaire quoique de moindre impact était rendu possible par les accords d'association avec les pays méditerranéens. De ce fait, les firmes multinationales ont vu s'offrir à elles, à l'intérieur de ce vaste ensemble euro-méditerranéen en cours d'intégration, de nouvelles opportunités de localisation. Elles ont d'autant moins tardé à s'en saisir que beaucoup de ces « nouveaux » pays offraient des caractéristiques extrêmement attractives en termes de rapport qualité/coût de la main-d'œuvre et de niveau technico-industriel.

En conséquence, s'est produit un phénomène de re-spécialisation, dont les conséquences n'apparaissent que progressivement en matière de commerce international, mais qui par contre a pris des dimensions massives en matière de flux d'investissements internationaux dans les secteurs industriels les plus exposés aux phénomènes de délocalisation. C'est notamment le cas dans des activités comme l'automobile, le textile, l'ameublement et l'équipement du foyer, les équipements électriques ou électroniques, où les pays de l'Est accueillent désormais la très large majorité des créations d'emplois de production réalisés en Europe par les firmes multinationales (tableaux 7 et 8).

Les grandes entreprises ensemblières allemandes et scandinaves, en particulier, ont, à l'instar d'Electrolux ou de Volkswagen, relocalisé autant qu'il le leur était possible vers leurs voisins de l'Est les segments les plus intensifs en main-d'œuvre de leurs chaînes de valeur – soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs sous-traitants et fournisseurs – afin d'abaisser leurs coûts globaux de production, tout en maintenant dans leur pays d'origine les segments à plus forte valeur ajoutée. En jouant ainsi le jeu de la complémentarité géographique, elles ont puissamment contribué à la fois à l'intégration des économies des anciens PECO au reste du continent européen et à la mise en place au sein de celui-ci d'un nouveau modèle – d'ailleurs rapidement évolutif⁵ – de division internationale du travail. Le mouvement a également touché la Turquie, devenue en quelques années, grâce aux investissements étrangers, un acteur régional significatif dans le secteur automobile notamment⁶.

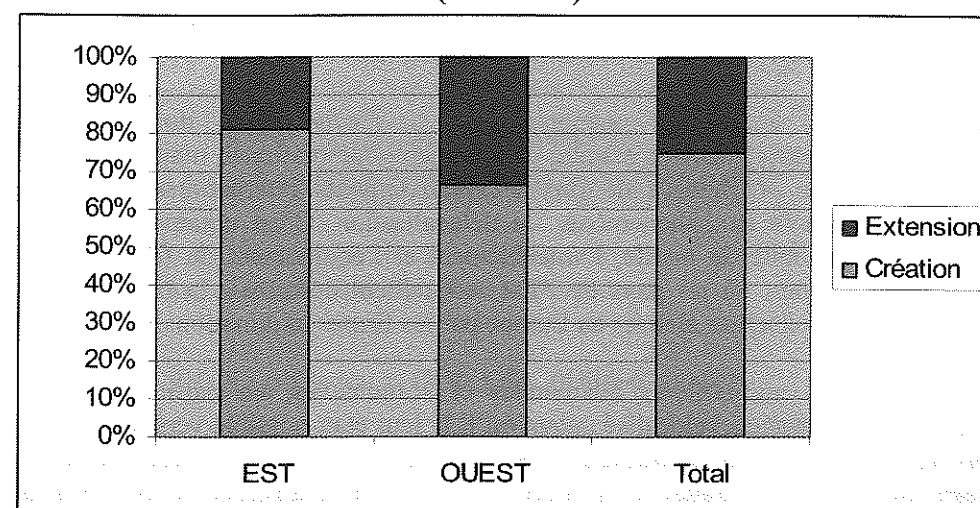
Pour les pays d'Europe de l'Ouest, ce mouvement s'est traduit dans les secteurs manufacturiers traditionnels par un « manque à gagner » en termes de localisation de nouveaux projets industriels. Le mouvement, observable au niveau national avec une baisse globale des créations d'emplois manufacturiers d'origine étrangère en France alors même que les flux mondiaux progressaient sensiblement, est encore plus net au niveau régional : des régions comme le Nord-Pas de Calais ou l'Alsace, traditionnellement positionnées sur l'accueil de projets automobile, ont vu se raréfier les flux d'investissements nouveaux dans ce secteur, du fait de la concurrence montante des pays de l'Est. Elles sont maintenant confrontées à un enjeu majeur de re-spécialisation.

⁵ Les projets intensifs en main-d'œuvre à destination des PECO s'étaient d'abord orientés vers les pays les plus tôt ouverts à l'investissement étranger, comme la République Tchèque ou la Hongrie. Mais on assiste depuis quelques années à une migration de ce type de projets vers une nouvelle génération de pays d'accueil (Roumanie, Bulgarie et surtout Pologne), au détriment de ces premières destinations, dont les coûts internes ont fortement augmenté. La Hongrie et la République Tchèque se tournent maintenant avec un succès croissant vers l'accueil d'activités manufacturières et de services à plus forte valeur ajoutée (médicament, centres de développement, centres de services partagés, etc.), où elles concurrencent de plus en plus frontalement les pays de l'Ouest.

⁶ La part des pays de l'Est et la Turquie dans la production européenne d'automobiles est passée de 14 % en 1990 à 23 % en 2006.

- d'autre part, une contribution relativement élevée des extensions de sites existants à la création d'emplois (graphique 7). En effet les projets réalisés vers l'Europe de l'Ouest, souvent de petite taille, peuvent plus aisément être localisés sur les sites existants. A l'inverse, les sites nouveaux sont à l'origine de l'écrasante majorité des créations d'emplois dans les pays de l'Est. En effet, la plupart des grands projets « greenfields » se localisent aujourd'hui en Europe de l'Est.

Graphique 7
Répartition des créations d'emplois par type de projets selon la région de destination
(2002-2006)



Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

4 - Une France généraliste

Par ailleurs le degré de spécialisation sectoriel de la France semble inférieur à celui de la plupart des autres pays ouest européens (tableaux 1 et 2)⁷ :

- Les îles britanniques sont fortement positionnées sur l'accueil d'activités tertiaires : services administratifs, centres d'appel, logiciels, autres prestations de services, ainsi que sur quelques segments industriels à forte valeur ajoutée, comme les biotechnologies.

- Les pays du monde germanique sont attractifs pour les activités tertiaires supérieures (R&D, centres de décision...), sur certaines activités manufacturières à haute technologie (aéronautique, médicament) ainsi que sur des secteurs constituant des points forts traditionnels de la région (chimie...).

- Le Benelux est assez fortement spécialisé sur la fonction logistique, ainsi que dans certains secteurs à haute valeur ajoutée, comme les médicaments.

- Les pays d'Europe du Nord sont plus attractifs pour les activités tertiaires supérieures, les activités manufacturières à haute valeur ajoutée (biotechnologies ...) ainsi que sur certains de leurs points forts traditionnels (travail des métaux...).

⁷ Sans même évoquer le cas des pays est-européens, massivement spécialisés sur les activités de production manufacturière à faible et moyenne valeur ajoutée.

- Les pays du sud de l'Europe (et notamment la péninsule ibérique) sont davantage positionnés sur l'accueil d'activités manufacturières de main-d'œuvre (automobile, autres matériels de transport), ainsi que dans les centres d'appel. A l'inverse, ils attirent une faible proportion d'activités de services ou de production à forte valeur ajoutée (médicaments,...). Ceci expose tout particulièrement cette région à la concurrence des pays de l'est à faible coût de main d'œuvre.

Notre pays paraît cependant moins spécialisé que la plupart de ses voisins européens, comme le montrent plusieurs indicateurs convergents : d'une part, rares sont les secteurs où sa part de marché en Europe, en termes d'emplois créés, atteint des valeurs extrêmes (plus de 15 % ou moins de 5 % par exemple), alors que ce fait est fréquent au contraire pour des pays comme l'Allemagne, les îles britanniques ou les pays de l'Est (tableau 1). Corrélativement, la contribution des différents secteurs d'activités aux créations d'emplois d'origine étrangère est plus équilibrée que dans d'autres pays, où les deux premiers secteurs représentent fréquemment plus du tiers des créations d'emplois⁸, contre seulement 23 % pour la France (automobile et services commerciaux et financiers). En d'autres termes, notre pays continue à attirer « un peu de tout » sans affirmer une spécialisation dominante en Europe sur quelques secteurs bien identifiés.

Cette caractéristique ne constitue pas nécessairement une faiblesse, puisqu'elle montre la grande diversité de l'offre territoriale française, qui reste compétitive pour l'attraction d'un éventail d'activité plus large que dans la plupart des pays voisins. Mais elle signifie également que les domaines où notre pays peut se prévaloir d'une position dominante au niveau européen sont très peu nombreux. Cette situation peut représenter un danger dans des scénarios où les entreprises, guidées par la recherche d'externalités fortes liées à des effets d'agglomérations, choisiraient de concentrer leurs activités européennes sur les sites les mieux dotés en fermant leurs sites secondaires – ceux justement souvent situés en France.

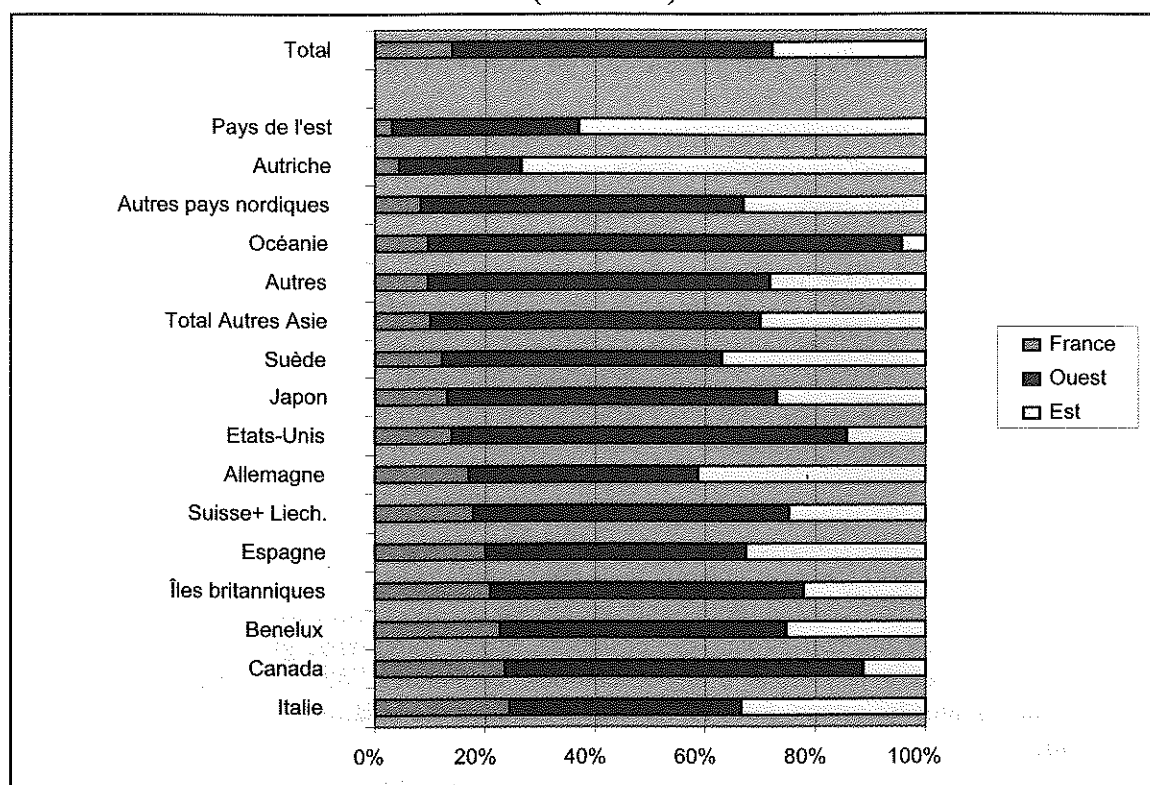
Encadré 2

Une France plus attractive pour les investisseurs européens que pour les américains et les asiatiques

Concernant les pays d'origine, la France réalise ses meilleures performances relatives pour l'accueil des investissements d'origine ouest-européenne (Italie et Benelux notamment). Nos parts de marché sont par contre médiocres pour les investissements d'origine asiatique, qui privilégient l'Europe de l'Est, et moyennes pour l'accueil des investissements nord-américains, où les îles britanniques font peser une très forte concurrence (graphique 8).

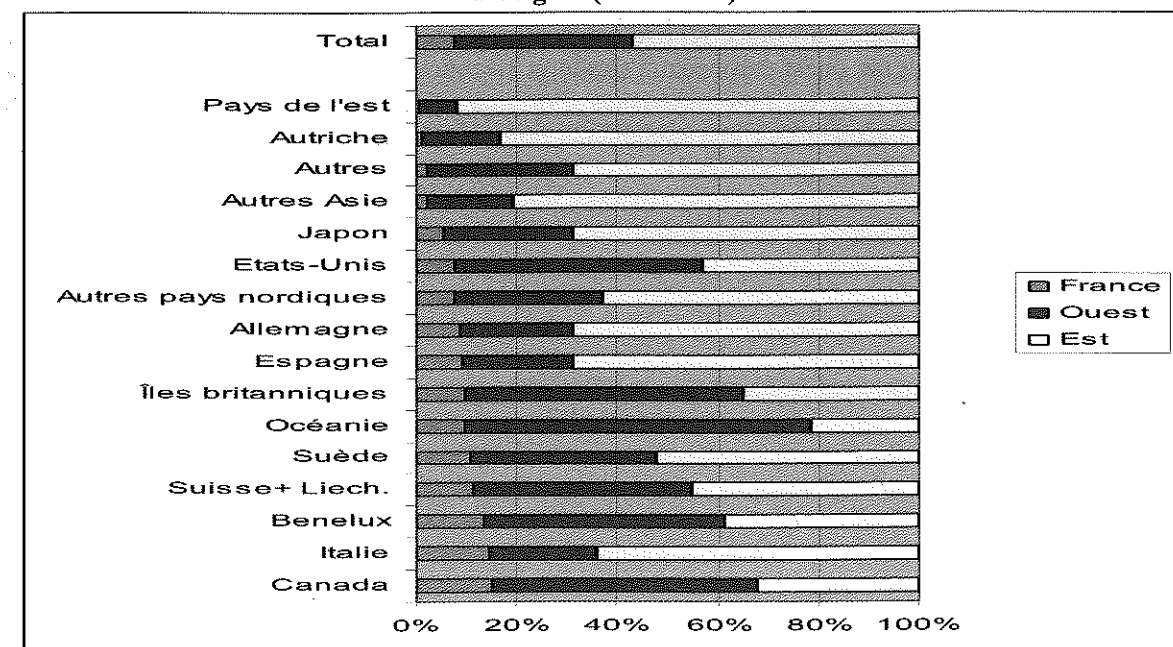
⁸ Par exemple 48 % pour l'ensemble des pays de l'Est (automobile, équipements électriques et électroniques), 37 % pour pays du Benelux (transports, médicaments), 33 % pour les régions Europe du Nord et Europe du Sud, (automobile, services aux entreprises), 31 % pour les îles britanniques (services aux entreprises et aux particuliers), et 28 % pour les pays germaniques et la Suisse (automobile, équipements électriques et électroniques).

Graphique 8
Répartition des projets étrangers annoncés par région de destination selon la région d'origine (2002-2006)



« Ouest » doit ici s'entendre « hors France »
Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

Graphique 8 bis
Répartition des emplois d'origine internationale créés par région de destination selon la région d'origine (2002-2006)



« Ouest » doit ici s'entendre « hors France »
Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

II - Exploiter les opportunités et les atouts par une prospection ciblée

1 - Pourquoi une prospection ciblée ?

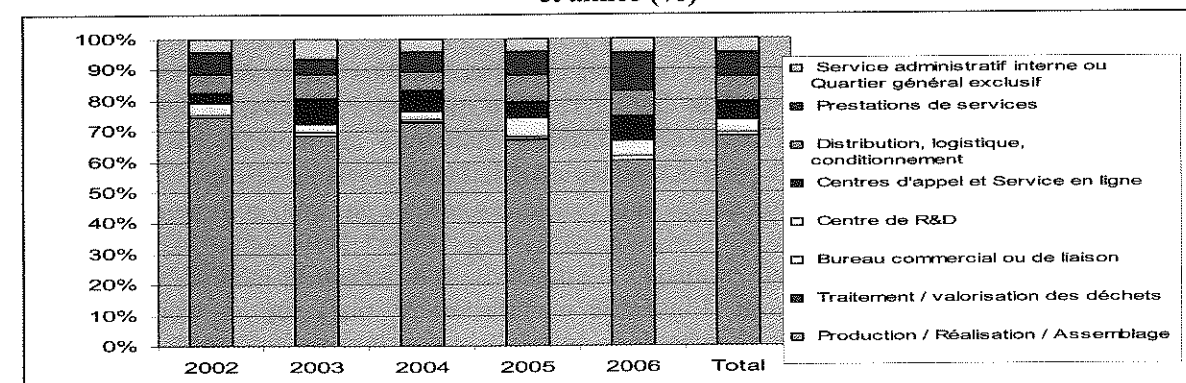
La section précédente a mis en lumière les menaces nouvelles pesant sur l'attractivité française du fait de la montée en puissance des pays émergents, notamment pour l'accueil d'activités de production manufacturière à faible et moyenne valeur ajoutée. Elle a par contre moins insisté sur l'existence de nouvelles opportunités dans de nombreuses activités à fort potentiel de croissance et pour lesquelles notre pays est bien doté. Ces opportunités peuvent être liées à trois grands facteurs :

- Innovations technologiques, impliquant la mise en place de nouveaux produits et de nouveaux procédés de fabrication, et entraînant une obsolescence rapide des sites, procédés et installations existantes (ex : micro-électronique) et donc une remise en cause des spécialisations actuelles au profit éventuel de nouvelles destinations. Ces innovations peuvent aussi bien concerner des activités dites « traditionnelles » (ex : IAA, textile, cosmétiques), que des secteurs de pointe comme le médicament ou les technologies de l'information.

- Nouvelles tendances de la demande finale liée à la progression du pouvoir d'achat (ex : services financiers), aux nouveaux besoins et aspirations du consommateur (ex : aliments-santé, services aux personnes âgées) ou aux évolutions réglementaires (ex : énergies renouvelables). Pour répondre à ces besoins en progression rapide, des capacités de production importantes, voire des filières de production entièrement nouvelles, doivent être mise en place, ce qui suppose des investissements (notamment internationaux) massifs. Les territoires qui réussiront à attirer ces projets parviendront à renforcer, voire à acquérir une compétence dans ces domaines nouveaux.

- Evolution dans la structure des réseaux transnationaux, à travers notamment des mouvements d'outsourcing et d'off-shoring, non seulement à l'œuvre dans les activités de production (ex : ingrédients alimentaires dans les IAA), mais également dans les fonctions tertiaires d'appui (centres d'appel et de services partagés, outsourcing logistique, etc.) dont la part dans les flux d'investissement en Europe progresse par rapport à celles de la production stricto sensu (graphique 9). L'enjeu est ici pour le territoire de construire, de préserver, ou de renforcer une spécialisation de type fonctionnel dans ces activités.

Graphique 9
Répartition des emplois « internationaux » créés en Europe par type de fonction et année (%)



Source : AFII, observatoire des investissements internationaux

2 - Quelques domaines de prospection à fort potentiel

Il est donc nécessaire d'identifier ces domaines à fort potentiel sur lesquels le territoire ou le pays d'accueil pourra focaliser son effort de prospection. C'est d'ailleurs la démarche mise en œuvre, à des degrés divers, par différentes agences de promotion européennes et extra-européennes (encadré 3).

Encadré 3

Les objectifs de prospection ciblée de quelques agences de promotion

Suède. Les priorités affichées par l'ISA (Organisme international de normalisation) s'articulent autour de 4 pôles à fort potentiel : NTIC (nouvelles technologies de l'information et des communications) - technologies sans fil notamment -, sciences de la vie et biotechnologies, automobile (systèmes de sécurité et véhicules intelligents) et ressources naturelles (filière bois notamment). Dans certains pays, elle prospecte également les activités de soutien tertiaire (centres de services financiers et logistique notamment). Elle focalise sur ces activités ses efforts de prospection commerciale au détriment des actions de promotion généraliste. Elle accroît actuellement son effort de prospection en Chine

Grande-Bretagne. UK Trade & Investment affiche les priorités de prospection suivantes : industries « créatives », technologies énergétiques, sciences de la vie, technologies de l'information et de la communication.

Pays-Bas. Le ministère des Affaires économique des Pays-Bas a annoncé au printemps 2006 une relance et une réorientation de sa politique de promotion pour faire face au déclin de son attractivité dans les activités manufacturières traditionnelles. Cette réorientation se traduit notamment : 1) par un effort de promotion concentré sur les secteurs où le territoire hollandais possède des atouts, de préférence dans les activités où l'innovation constitue un enjeu majeur ; 2) par une intensification de l'activité d'after-care (ou suivi des investisseurs déjà implantés), pour faire face aux risques de délocalisations d'entreprises existantes.

République tchèque. Les priorités affichées par Czechinvest s'articulent autour des domaines suivants : services stratégiques (Centres de services partagés, centres de maintenance high-tech, centres de services clientèles, centres de développement logiciels, centres spécialisés dans les TIC), centres technologiques (développement, design), sciences médicales (chimie, pharmacie, R&D notamment dans les domaines suivants : botanique, génétique moléculaire, lutte contre le VIH et l'hépatite B), industrie microélectronique et électronique (production de pièces détachées, de biens de consommation, technologies haute tension, montage d'ordinateurs...), mécanique de haute technologie (mécanique de précision, équipements, machines...), automobile, plastique.

Corée du sud. La priorité affichée par Invest In Korea est de « contribuer à faire de la Corée un centre régional en Asie du nord-est, en servant de lien entre les économies Pacifiques et continentales ». L'objectif est de trouver ainsi des relais de croissance alors que les moteurs traditionnels du développement coréen (exportation de produits industriels à faible et moyenne valeur ajoutée) tendent à s'essouffler. Les projets à forte valeur ajoutée sont considérés comme une cible prioritaire.

Singapour. Les objectifs de Singapour en matière d'attractivité sont fortement intégrés au modèle de développement du pays, fondé non sur l'industrie manufacturière, mais sur les technologies de l'information et du savoir. Singapour cherche donc aujourd'hui à attirer des centres de R&D, voire établissements d'enseignement, plus que des usines. Des moyens importants sont affectés à cette stratégie.

Plusieurs travaux réalisés tant au niveau national (DGE, 2007) qu'international (Lemagnen, 2007) fournissent des indications sur un certain nombre d'activités dans lesquelles un pays développé comme la France pourrait utilement intensifier son activité de prospection⁹. En effet, sur ces activités nouvelles, les spécialisations territoriales ne sont, pratiquement par définition, pas données d'avance, mais résulteront largement de la capacité de nos territoires à se positionner rapidement et efficacement comme lieu d'implantation et de développement des projets innovants. On peut notamment citer les exemples suivants :

Environnement et énergie

La montée des préoccupations environnementales et la raréfaction des ressources énergétiques fossiles pourraient se traduire par la montée en puissance de domaines nouveaux. Par exemple, selon Oxford intelligence (Lemagen, 2007), deux millions de personnes pourraient être employées en Europe dans les seules industries liées aux énergies renouvelables en Europe à l'horizon 2030. La liste des activités concernées dépasse largement les frontières sectorielles traditionnelles.

Elle comprend en effet : 1) l'agriculture et les IAA, avec la valorisation non alimentaires des produits agricoles (bio-carburants, bio-polymères, etc.) ; 2) les industries d'équipement, avec la fabrication d'équipements et de composants tant pour la production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliennes) que pour les industries du recyclage et du traitement des eaux ; 3) les sites (fermes solaires ou éoliennes, sites de recyclage) où les activités précédentes sont elles-mêmes implantées ; 4) l'ensemble des secteurs industriels, où sont actuellement programmés des investissements massifs pour la mise en œuvre de process et la fabrication de produits respectueux de l'environnement (recyclage en « bio-produits » des déchets de l'industrie du papier carton, conception de véhicules économes en énergie, minimisation des émissions de CO₂, etc.) ; 6) enfin, les services associés à toutes les activités précédentes (de l'ingénierie des process industriels en passant par les réseaux logistiques liés au reverse marketing).

Industries intermédiaires

La révolution des matériaux se poursuit simultanément dans plusieurs directions : amélioration des propriétés des matériaux existants (aciers allégés pour l'automobile), mise au point de nouveaux matériaux composites (nouveaux polymères, composites verre plastique, silicium pour l'industrie photovoltaïque), développement des nano-matériaux¹⁰. Elle se traduit par de nombreux projets d'investissement, notamment internationaux.

Industries de la santé et sciences de la vie

Ces activités bénéficieront à la fois de marchés en croissance rapide et d'innovations importantes concernant les technologies et les produits. Les diagnostics in vitro, les tests cliniques, les nano-biotechnologies, les dermo-cosmétiques, les thérapies génique et cellulaire, l'imagerie médicale, la biométrie, l'oncologie, constituent des domaines à fort potentiel où des investissements significatifs sont à attendre au cours des prochaines années.

Technologies de l'information et des communications

Dans les TIC (un concept dépassant largement les frontières des industries électroniques pour intégrer également les logiciels et les services de télécommunication), les années à venir devraient être marquées par de nouvelles vagues d'innovation dans la micro et nano-électronique, les équipements et logiciels destinés aux télécoms (mobiles, très haut débit notamment), les contenus vidéo et multimédia, les équipements électroniques pour l'automobile et l'aéronautique (électronique de puissance, de contrôle, de transmission).¹¹

⁹ En liaison, bien sur, avec le développement de l'offre endogène (soutien aux projets innovants des entreprises françaises : grands groupes, start-up et PME).

¹⁰ Matériaux composés de nano-objets dont la taille est comprise entre 1 et 100 milliardième de mètre.

¹¹ Les TIC constituent l'exemple même d'activités où, compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique, les spécialisations territoriales sont régulièrement remises en cause en fonction de la localisation géographique des vagues successives d'innovation et des investissements associés.

Matériels de transport

Outre les évolutions déjà évoquées dans les matériaux et l'électronique, des innovations importantes sont en cours en matière de motorisation (moteurs hybrides, piles à hydrogène), ainsi que dans le domaine des équipements de sécurité.

Reste de l'industrie manufacturière

Même dans les industries considérées comme « traditionnelles », comme les IAA, le textile-confection ou les biens de consommation courante, de nouvelles opportunités de développement, fondées sur l'innovation produit et l'apparition de nouvelles applications, s'ouvrent aux pays développés. Parmi celles-ci, on peut citer, en vrac : les aliments-santé, les textiles techniques (avec des applications dans le bâtiment, la santé, le sport), les bio-polymères, l'aquaculture, les écrans à plasma. Ces évolutions sont particulièrement importantes, car elles peuvent contribuer à consolider dans les pays à haut niveau de développement des activités actuellement très menacées, pour certaines d'entre elles par les délocalisations.

Services

Dans les industries de services, les opportunités sont également très nombreuses. Pour les services à la personne, on peut mentionner, entre autres, les services médicalisés (notamment pour les personnes âgées)¹², les industries des loisirs (vidéo, multimédia, radiodiffusion). Dans les services aux entreprises, une évolution majeure est liée à l'externalisation croissante de toute une gamme de fonctions d'appui, allant de la gestion des ressources humaines à la maintenance informatique, en passant par la logistique. Les prestataires de services actifs dans ces domaines sont donc en train de structurer leurs réseaux internationaux (notamment pan-européens) afin d'offrir à leurs entreprises clientes des services au meilleur rapport qualité/prix. C'est le cas, par exemple, sur le marché logistique européen (avec des prestataires comme Gefco, Geodis, Norbert Dentressangle, TNT Logistics) ou encore sur celui des centres d'appel (Bertelsman, Client-logics, Transcom Worldwide, Intra call centre), où une vague d'investissements internationaux est actuellement en cours, ouvrant aux territoires qui sauront se montrer les plus attractifs d'intéressantes opportunités de spécialisation et de développement.

3 - Mobiliser tous les acteurs pour la construction d'offres territoriales attractives

Afin d'attirer ces activités à haut potentiel, pour lesquels les investisseurs sont actuellement à la recherche d'une localisation optimale en Europe, plusieurs démarches complémentaires peuvent être simultanément mises en œuvre :

- Identifier les domaines où l'offre nationale dispose d'ores et déjà d'une bonne compétitivité. Dans ces domaines, renforcer les réseaux de coopération entre acteurs locaux (entreprises, autorités de développement, centres de recherche et de formation), de manière à favoriser la mise en œuvre de projets innovants. C'est d'ailleurs très exactement l'objet de la politique des « pôles de compétitivité » mise en place depuis deux ans en France (voir encadré 4).

¹² Notons cependant que ces activités sont encore largement dominées par une logique de proximité (peu d'échanges internationaux). Ils ne donnent donc pas lieu à une forte compétition entre territoires pour leur localisation.

Encadré 4

La politique française des pôles de compétitivité

Lancée en France en septembre 2004, la politique des pôles de compétitivité consiste à encourager la formation de structures locales de partenariats unissant entreprises, laboratoires de recherche et institutions d'enseignement et destinée à favoriser le lancement de projets innovants, créateurs de valeur ajoutée et d'emploi.

Au cours des réunions du CIIACT du 12 juillet 2005, du 6 mars 2006 et du 5 juillet 2007, 71 pôles de compétitivité ont été labélisés dont 17 pôles mondiaux ou à vocation mondiale. Les pôles mondiaux sont : aéronautique, espace et systèmes embarqués (Midi-Pyrénées-Aquitaine), Finance Innovation (Ile-de-France), Lyon Biopôle (Rhône-Alpes), Médicen (Ile-de-France), Minalogic (Rhône-Alpes), Solutions communicantes sécurisées (PACA), Systém@TIC (Ile-de-France). Parmi les pôles dits « à vocation mondiale », on peut citer : Axelera (Rhône-Alpes), Cap Digital (Ile-de-France), Image et réseaux (Bretagne), Industries et agro-ressources (Champagne-Ardenne), Innovations thérapeutiques (Alsace), i-trans (Nord-Pas-de-Calais), Mer Bretagne, Mer Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Mov'eo (Normandie/Ile-de-France), Végépolys (Pays de la Loire).

Ces pôles ont déjà déposé plusieurs centaines de projets, qui, après sélection, bénéficieront de l'attribution de 500 millions d'euros d'aides par an, sous forme d'exonérations fiscales et d'aides à la R&D industrielle.

- Dans ces domaines, créer les conditions structurelles d'une bonne attractivité du territoire, en remédiant notamment aux faiblesses qui auront pu être identifiées. Parmi les domaines d'action récurrents, on peut notamment citer : l'offre foncière et immobilière, les formations et parfois les infrastructures spécialisées, les liens avec la recherche universitaire locale, les dispositifs d'accueil des projets et des personnels, le suivi des entreprises implantées (mise en contact avec des partenaires industriels et financiers locaux, information sur les dispositifs d'aide, appui en cas de difficultés, notamment en matière réglementaire et administrative).

- Mobiliser tous les acteurs locaux pour promouvoir ces offres territoriales auprès des investisseurs internationaux (étrangers ou français) : agences de développement régionales et locales, autorités nationales, structures de gouvernance des pôles de compétitivité, entreprises déjà présentes localement, centres de recherche publics, etc.

Conclusion

La France est confrontée, comme les autres pays développés, à une concurrence croissante des pays émergents, non seulement pour l'attraction des activités intensives en main-d'œuvre, mais également, de manière croissante, pour l'accueil de projets manufacturiers à plus forte valeur ajoutée et de services. Cette réorientation des flux d'investissements internationaux contribue à l'affaiblissement de notre spécialisation dans certaines activités où notre pays était jusque-là bien positionné, comme l'automobile. Pour faire face à cette menace, il importe de renforcer l'attractivité de notre offre territoriale pour l'accueil ciblé de certaines activités intensives en innovation et de services à valeur ajoutée, caractérisées par un fort potentiel de développement et sur lesquels notre pays possède déjà des avantages différenciant ou/et pourrait les renforcer.

Bibliographie

AFII (2007). *Rapport 2006 sur les investissements étrangers en France*, <http://www.invest-in-france.org/international/fr/useful-documents.html>

Cnuced (2007a). *World Investment Prospects Survey 2007-2009*, United Nations publication, New York and Geneva.

Cnuced (2007b). *World Investment Report 2007: Transnational Corporations, Extractive Industries and development*. United Nations publication, New York and Geneva.

Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (2006). *Technologies-clés 2010*, Les éditions de l'industrie, www.tc-2010.fr

Hatem F. (2007). *Les grandes tendances des investissements internationaux en Europe: une analyse à partir des bases de données AFII pour la période 2002-2006*. In : *Les Notes Bleues de Bercy*, n°324, Mars 2007, Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, Paris

Lemagnen P. (2007). *FDI and emerging market opportunities*. Paper presented on behalf of Oxford Intelligence at WAIPA World Investment Conference, Geneva, 8– 9 March 2007.